

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

La Roche-sur-Yon, le 15 septembre 2023

CONVENTION Tarifs préférentiels

Entre

La VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

N° SIRET : 218 501 914 00566 – code APE : 8411Z

Licences entrepreneur de spectacles : 2 : PLATESV-D-2020-007153 - 3 : PLATESV-D-2020-007152

Adresse : Hôtel de ville – Place du Théâtre – BP 829 - 85021 LA-ROCHE SUR YON cedex

Représentée par : **Maximilien SCHNEL, Adjoint au Maire**, dûment mandaté par la délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2023 relative aux décisions prises dans le cadre de l'article L2122-23 du CGCT et de l'arrêté n°2023/0201 du 9 février 2023 ,

Et

d'une part,

L'Association Sportive des Retraités Yonnais (ASRY)

N° SIRET : 447 992 322 000 19 - code APE : 9312Z

Adresse : Maison de quartier du Bourg sous la Roche 61 chemin de la Giraudière - 85000 LA ROCHE SUR YON

Représentée par : **Jean BIDAUD,**

Qualité : **Président**

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Objet

Dans la limite des places disponibles et sur présentation de leur carte d'adhérent 2023-2024, les membres de l'association pourront bénéficier du tarif réduit de 4 € (quatre euros) pour les spectacles programmés par la direction des affaires culturelles : saison artistique du conservatoire, conférences d'histoire de l'art, #les mots sur la saison 2023-2024.

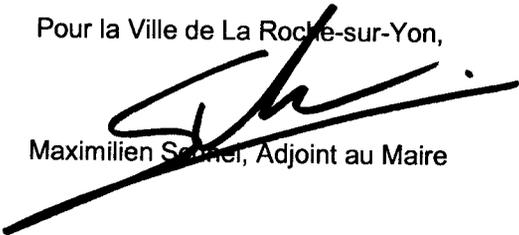
Lors de toute réservation téléphonique ou au guichet, il sera nécessaire de préciser à l'agent en charge de la billetterie la possession de la carte d'adhérent ASRY afin d'appliquer le tarif correspondant.

ARTICLE 2 – Durée de la convention

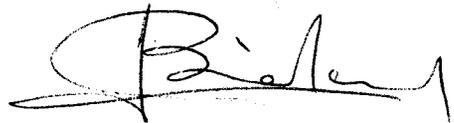
La présente convention prend effet à la date de la signature des deux parties et est valable sur la saison 2023-2024.

Fait en deux exemplaires à La Roche-sur-Yon, le 15 septembre 2023

Pour la Ville de La Roche-sur-Yon,


Maximilien Schnel, Adjoint au Maire

Pour l'association « ASRY »,


Jean Bidaud, Président